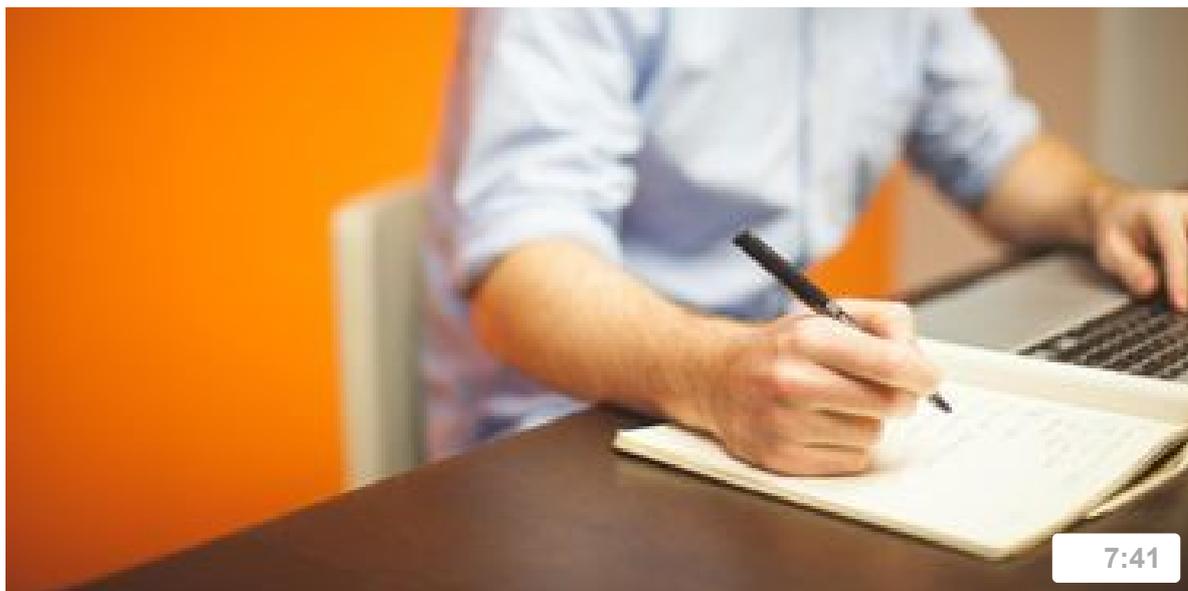


# Formation : vous n'avez plus que jusqu'au 30 juin pour convertir vos heures de DIF

05h57, le 26 mai 2021 , modifié à 10h07, le 26 mai 2021

AA



Les démarches doivent être effectuées avant le 30 juin. Photo d'illustration. © Pixabay

Partagez sur :



**Les Français ont jusqu'au 30 juin pour transférer**

**leurs droits acquis avant 2015 dans le cadre des Droits à la formation individuelle sur leur compte personnel de formation, le dispositif en place depuis six ans. Si ces démarches ne sont pas effectuées, ces droits seront perdus.**

Attention, la date est importante et doit être retenue. Comme de nombreux Français qui ont envisagé de changer de vie depuis un an et le début de la crise du [coronavirus](#), vous pourriez peut-être vous intéresser à une formation pour changer de profession. Cela tombe bien, il est fort probable que vous ayez le droit à des heures de formations sans le savoir. Mais dans un mois, le 30 juin, vous pourriez perdre vos Droits à la formation individuelle (DIF) acquis avant 2015. Or, selon un sondage Ipsos pour Wall Street English, seulement 1 Français sur 3 a fait les démarches nécessaires pour se protéger.

"Ce constat se fait malgré des reports successifs", explique Michel Clézio, président du Syndicat d'employeur des organismes de formation (Synofdes), mercredi sur Europe 1. "Je pense que cela s'explique parce qu'il n'y a pas eu de saisie automatique par l'administration, c'est une démarche manuelle et individuelle qui doit se faire, chacun d'entre nous doit aller sur [son compte personnel de formation](#) pour transférer ses droits au DIF."

[>> Retrouvez la matinale du jour en replay et en podcast ici](#)

**"Si vous ne le transférez pas, cet argent virtuel s'évapore"**

Pour rappel, depuis 6 ans, les DIF ont cédé la place au [compte personnel de formation](#) (CPF). Les heures ont été converties en euros, et c'est à chaque salarié, individuellement, de transférer tous les droits acquis avant 2015. Sans cette démarche un peu laborieuse, tous vos droits seront perdus après le 30 juin.

"Les entreprises cotisent pour la formation de leurs salariés", rappelle Michel Clézio. "Si vous ne le transférez pas, cet argent virtuel s'évapore, mais si vous le transférez sur votre compte personnel de formation, il vient s'ajouter à votre crédit CPF et vous pouvez en user dans les conditions édictées par la loi, pour des formations certifiantes etc..."

## **Au 30 juin, les Français vont perdre en moyenne 1.200 euros**

Et les sommes sont loin d'être négligeables, selon Natanael Wright, président-fondateur de Wall Street English. "Au 30 juin, les Français vont perdre en moyenne 1.200 euros, jusqu'à 1.800 euros, de droits individuels à la formation, qui sont des droits acquis". Et d'ajouter : "On est en train de nous dire qu'il faut faire de la formation, que les temps sont difficiles, et que la crise arrive, mais on se propose de vous supprimer vos droits."

C'est pourquoi plusieurs organismes de formation demandent au gouvernement de supprimer toute date butoir, et de laisser la possibilité aux Français d'aller rechercher leurs droits le jour où ils souhaiteront les utiliser.

Par Carole Ferry, édité par Antoine Terrel

---